



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU

CONSEIL MUNICIPAL DU

3 juillet 2023

OBJET : Autorisation de contracter un emprunt

L'an deux mil vingt-trois,
le trois juillet à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER ; Madame BRETON ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Madame SEBIH ; Monsieur BRUVIER ; Madame CORFMAT (départ à 20h15, donne procuration à Mme Plessier) ; Monsieur BARRIER ; Monsieur CORTÈS ; Madame LACROIX ; Madame BÉRAULT ; Monsieur LOUIS (départ à 21h, donne procuration à Mme SEBIH) ; Madame PLESSIER ; Monsieur OULD AHMED TALEB ; Monsieur VERCOUTRE ; Monsieur DERUEN ; Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN (départ à 20h15, donne procuration à Mme POULENARD).

Etaient absents :

Monsieur TERRIER ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG ;
Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Monsieur BRUVIER ;
Madame LENOIR ; absente excusée donne pouvoir à Madame BRETON ;
Madame MOREL, absente excusée donne pouvoir à Madame BÉRAULT ;
Monsieur KANOUTÉ ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur OULD AHMED TALEB ;
Monsieur GUÉTROT ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur MAUGER ;
Monsieur LAMAAIZI ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur VERCOUTRE ;
Madame FERRER ; absente excusée donne pouvoir à Monsieur LTEIF ;

Madame CROS, absente ;
Mme COLOMBA, absente ;

Madame SEBIH se propose d'assumer le secrétariat de séance, ce qui est accepté à la majorité des suffrages exprimés.

Considérant le budget primitif 2023 approuvé le 27 mars 2023 et l'emprunt a été autorisé,

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le  le 18/07/2023
ID : 060-216004341-20230717-DELIB30_2023-DE

Considérant que pour mener à bien la politique d'investissement, le montant de cet emprunt a été estimé à 946 143 €,

Considérant la délibération 25/2023 du 4 mai 2023 portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de Mouy,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Autoriser M. Le Maire

- à démarcher les organismes pour obtenir un prêt de 946 000 €uros à taux fixe et aux meilleures conditions,
- à transmettre toutes les données nécessaires à l'étude de la demande
- à signer toutes les pièces afférentes à l'obtention de cet emprunt

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, à M ; Le Maire de Bury et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Délibération N° : 30/23

Vote : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Sébastien Leplat

